

Séance du 02 décembre 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., bourgmestre ;

BELIN C., CANGE S., CIAVARELLA S., CORNELIS A., de DUVE C., DELGUSTE B., DELPOMDOR D., DEWEER L., HENRARD J., HOSLET G., KELIDIS M., LAURENT L., LEMAIRE V., MARIR K., MEUNIER Q., MONNIEZ C., PLEYIERS J., SAVINI A-M., WALLEMACQ H., WATTIEZ F.
Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

05. PRISE D'ACTE DES DESISTEMENTS AU MANDAT DE CONSEILLER

COMMUNAL EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-4 DU CODE WALLON DE

LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Vu l'article L1122-4 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation spécifiant que :

« Tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré. Ce désistement, pour être valable, doit être notifié par écrit au conseil communal, lequel en prend acte » ;

Attendu que le conseil est partiellement installé et peut donc prendre acte des éventuels désistements ;

Vu les décisions de renoncer au mandat de conseiller communal notifiées au conseil communal par :

- Madame Maud WATTIEZ, élue conseillère effective sur la liste n°1 (ECOLO), dans un courrier du 19 novembre 2024.
- Monsieur Armand FERAILLE, élu 1^{er} suppléant sur la liste n°1 (ECOLO) et appelé à siéger en remplacement de Madame Maud Wattiez, dans un courrier du 19 novembre 2024.
- Madame Bénédicte VANWIJNSBERGHE, élue conseillère effective sur la liste n°7 (100 % Citoyens), dans un courrier du 20 novembre 2024.
- Madame Bérangère TANCREDI, élue conseillère effective sur la liste n°7 (100 % Citoyens) , dans un courrier du 20 novembre 2024 ;
- Monsieur Rudy MAGAIN, élu 1^{er} suppléant sur la liste n°7 (100 % Citoyens) et appelé à siéger en remplacement de Madame Bénédicte Vanwijnsberghe, dans un courrier du 20 novembre 2024 ;
- Monsieur Romain NIS, élu conseiller effectif sur la liste n°8 (LdB) dans un courrier du 22 novembre 2024 ;

Attendu qu'aucun retrait de ces renoncements n'est intervenu jusqu'à ce jour,

PREND ACTE :

Des décisions de renoncer au mandat de conseiller communal notifiées au conseil communal par :

- Madame Maud WATTIEZ, élue conseillère effective sur la liste n°1 (ECOLO), dans un courrier du 19 novembre 2024.
- Monsieur Armand FERAILLE, élu 1^{er} suppléant sur la liste n°1 (ECOLO) et appelé à siéger en remplacement de Madame Maud Wattiez, dans un courrier du 19 novembre 2024.
- Madame Bénédicte VANWIJNSBERGHE, élue conseillère effective sur la liste n°7 (100 % Citoyens), dans un courrier du 20 novembre 2024.
- Madame Bérangère TANCREDI, élue conseillère effective sur la liste n°7 (100 % Citoyens) , dans un courrier du 20 novembre 2024 ;
- Monsieur Rudy MAGAIN, élu 1^{er} suppléant sur la liste n°7 (100 % Citoyens) et appelé à siéger en remplacement de Madame Bénédicte Vanwijnsberghe, dans un courrier du 20 novembre 2024 ;
- Monsieur Romain NIS, élu conseiller effectif sur la liste n°8 (LdB) dans un courrier du 22 novembre 2024 ;

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN